

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2025

Service : Jeunesse
Agent traitant : NPAU

**Objet : Jeunesse - Première tranche de subsides aux mouvements de jeunesse - Année 2025 :
décision**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la décision du Conseil communal en séance du 18 décembre 2019 concernant le contrôle de l'octroi des subsides communaux ;

Considérant qu'un crédit de 6000 € destiné aux mouvements de jeunesse est inscrit au budget ordinaire 2025 à l'article 761/332-02 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er

D'octroyer aux mouvements de jeunesse une première tranche de subvention s'élevant à un total de 3000 euros sur base des critères suivants :

- 75 euros par mouvement ;
- 2.745 euros par Calidifontain.

Mouvements concernés :

Scouts de Beaufays : 901.24 €
Compte n° BE91 3400 7831 1976

Scouts d'Embourg : 1230.64 €
Compte n° BE79 0019 1490 9433

Scouts de Ninane : 230.58 €
Compte n° BE07 0015 6737 1466

Scouts de Vaux-Sous-Chèvremont : 184.80 €
Compte n° BE30 3630 8542 5011

Patro de Mehagne : 376.95 €
Compte n° BE92 0016 8992 6623

Article 2

La présente décision sera transmise au service des Finances pour dispositions.